



Changement de beneficiaire d'assurance vie

Par **choukss**, le **01/08/2012 à 09:44**

Bonjour, j'ai été désigné bénéficiaire d'une assurance vie souscrite en mai 2008, lorsque le souscripteur de cette assurance vie avait besoin de retirer de l'argent de ce "placement", il fallait mon accord et ma signature, que j'ai toujours donné. Depuis début 2010 je n'ai plus reçu aucun document à signer pour retirer de l'argent (car le souscripteur imitait ma signature, c'était, d'après lui plus simple !). J'ai reçu un jour par erreur un document de cette assurance vie qui m'informait que le changement de bénéficiaire avait bien été pris en compte, sans que bien sûr j'en sois informée, car le souscripteur avait une fois de plus imité ma signature afin de changer de bénéficiaire. Je me suis renseignée auprès de cette grande et réputée compagnie d'assurance qui ne répond à aucun de mes mails et courriers. Quels sont mes recours ? dois-je porter plainte pour faux ? comment prouver que ma signature a été imitée ? et que ce n'est pas la première fois ? merci de votre réponse. cordialement

Par **chaber**, le **01/08/2012 à 11:26**

bonjour
Une décision de la cour de cassation du 22 février 2008 est venue modifier les conséquences des acceptations antérieures au 18 décembre 2008. (ce qui est votre cas)
Elles ne bloquent ni le rachat, ni l'avance. Par contre, la clause bénéficiaire ne peut plus être modifiée pour ce qui concerne les droits du bénéficiaire acceptant.